

«NOUVELLE PROGRAMMATION FSE+2021-2027_ DECODER LES NOUVELLES REGLES POUR DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE ET ASSURER LE SUIVI »

24 novembre 2022 (de 9h30 à 17h30)

A qui s'adresse cette formation?

-Aux associations d'insertion d'Ile-de-France souhaitant se positionner sur un appel à projet du Fonds Social Européen (FSE) en 2022 ou en 2023, lancé par un organisme gestionnaire (DRIEETS Ile-de-France, PLIE ou Département)

Objectifs de la formation

- Appréhender les nouvelles règles de gestion de la nouvelle programmation FSE+ 2021-2027 *et les incidences pour les porteurs de projets
- Suivre la procédure de montage d'un projet et respecter les exigences administratives et comptables
- Connaître les exigences de suivi et de traçabilité pour un dossier FSE
- Respecter les obligations de base liées à un cofinancement du Fonds social européen

Programme

- Point sur Le contexte francilien de gestion du FSE+ : retard de lancement de la programmation, publication des AAP régionaux par la DRIEETS IDF (<https://fse.gouv.fr/les-appels-a-projets>), publication disparate sur les départements par les organismes inter-médiaire, etc.
- L'éligibilité des dépenses
- La piste d'audit du traitement d'un dossier FSE
- Déposer un dossier de demande de subvention FSE intégrant les nouvelles règles de gestion du FSE+ connues à date*,
 - L'appel à projets : décoder les attentes du service gestionnaire
 - Le périmètre physique d'une opération FSE, définir ce que l'on veut cofinancer
 - Garantir l'éligibilité des participants
 - Garantir le recueil d'indicateurs FSE fiables
 - Les recettes générées et l'évolution de leur prise en compte
 - La prise en compte des principes de mise en concurrence et d'aides d'État
 - Les dépenses inéligibles et les pièges à éviter
 - Le périmètre des ressources à prendre en compte
- Les options de coûts simplifiés
- La convention de subvention
- Anticiper le contrôle de service fait
 - Justifier la réalisation de l'opération – Les pièces non comptables
 - Justifier le périmètre financier - Les pièces comptables des dépenses et des ressources
- La saisie dans Ma démarche FSE+

***Au vu de la période transitoire actuelle de mise en place de la programmations 2021-2027 et dans l'attente de disposer de l'ensemble des règles de gestion applicables sur le FSE+, les règles connues au jour de la formation sur le FSE+ seront développées.**

Démarche pédagogique

Pédagogie interactive impliquant les participants :

- Apports théoriques
- Présentation d'exemples sur support power point
- Cas pratiques présentés permettant aux participants de se projeter et de répondre à leurs cas concrets

INSCRIPTION A L'AIDE DU FORMULAIRE EN LIGNE :

<https://forms.gle/xzjT7NgNT7a4ti656>

Calendrier :

1 jour —le jeudi 24 novembre 2022(de 9h30 à 17h30)

Lieu(x) :

Paris ou Porte de Paris (Montreuil)

Intervenant(e)(s) :

Formateur.rice spécialisé.e sur le domaine

Tarifs par participant :

Adhérents FAS : 150 € - Non adhérents : 250 €

Contacts Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF

30 boulevard de Chanzy - 93100 Montreuil - Organisme de formation : 11752245275

Steven MARCHAND

Chargé de mission IAE - Emploi

06.72.86.67.75

steven.marchand@federationsolidarite-idf.org

Elise NOEL-CHEVALIER

Gestion administrative et référente handicap en cas de besoin d'adaptation de la formation

01 43 15 80 11

formation@federationsolidarite-idf.org

